

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **André Cachin SA**, Route de Vuiteboeuf, 1430 Orges
2.

Sursis concordataire prolongé de: 12 mois
3.

Sursis concordataire prolongé jusqu’au: 31.10.2010
4.

Remarques: Par décision du 3 décembre 2009, communiquée le même jour, la Présidente du tribunal d’arrondissement de La Broye et du Nord vaudois prolonge le sursis concordataire accordé le 24 avril 2009, à ANDRE CACHIN SA, route de Vuiteboeuf, 1430 Orges pour une durée de douze mois, soit jusqu’au 31 octobre 2010, confirme l’effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante.

Tribunal d’arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

00431269